



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

Réunion commune des comités 6/22

SC-119/22

PM-78/22

PJ-151/22

F

22 novembre 2022

**Rapport de la réunion commune des
comités tenue le 4 octobre 2022**

1. Le **Comité des statistiques**, le **Comité de promotion et de développement des marchés** et le **Comité des projets** se sont réunis successivement le 4 octobre 2022, à Bogotá (Colombie). En l'absence de son Président et de son Vice-Président, le Comité des statistiques a été présidé d'office par Gerardo Pataconi, Chef des opérations de l'Organisation. Le Comité de promotion et de développement des marchés a été présidé par son Vice-Président, M. Aly Touré (Ambassadeur de Côte d'Ivoire), et le Comité des projets a été présidé par M. K. G. Jagadeesha (Inde).

2. La Directrice exécutive, Mme Vanusia Nogueira, a souhaité la bienvenue aux délégués et observateurs et a invité M. Gerardo Pataconi à procéder à la réunion du Comité des statistiques.

22^e réunion du Comité des statistiques

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

3. Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [SC-115/22 Rev. 3](#).

**Point 2: Rapports sur la réunion commune des comités
tenue le 29 mars 2022**

4. Les comités ont approuvé le rapport précédent sur la réunion commune des comités tenue le 29 mars 2022, figurant dans le document [SC-114/22](#).

Point 3: Questions prioritaires

Point 3.1: Rapport sur le respect du Règlement sur les statistiques

5. Le Coordonnateur des statistiques a présenté le rapport sur le respect du Règlement sur les statistiques figurant dans le document [SC-117/22](#), dans lequel il était noté que les Membres exportateurs et les Membres importateurs avaient tous deux fait des progrès significatifs en matière de conformité au Règlement sur les statistiques par rapport au rapport précédent figurant dans le document [SC-99/20](#).

6. Le délégué du Kenya a demandé des explications supplémentaires sur les raisons pour lesquelles les Membres n'ont pas atteint une conformité complète et comment la conformité pourrait être renforcée à l'avenir. Le Coordonnateur des statistiques a expliqué que cela était principalement dû à la limitation des données fournies par les petits Membres qui n'ont pas l'infrastructure nécessaire pour répondre aux obligations de l'Accord de 2007 en matière de données car, à la fin du mois civil, il ne reste que 15 jours avant la date limite à respecter. Le délégué du Kenya a déclaré que le manque de capacité et d'infrastructure ne devait pas être un obstacle ou une raison de non-conformité, et que les petits Membres sont encouragés à soumettre des données même si elles sont tardives.

7. Le délégué de l'Inde a suggéré que l'OIC soumette chaque année un document sur la qualité des données et sur les écarts entre les obligations et les données réellement fournies. Le Coordonnateur des statistiques a proposé de rédiger un document de travail à ce sujet et de le soumettre à la prochaine réunion du Comité des statistiques.

8. Le Comité a pris note du rapport.

Point 3.2: Certificats d'origine

9. Le délégué du Brésil a fait une présentation sur les modifications proposées au Règlement sur les statistiques - certificats d'origine, telles qu'elles figurent dans le document [SC-118/22](#). Le nouveau format proposé supprimerait la nécessité d'apposer deux marques différentes sur le certificat d'origine, ce qui rendrait l'ensemble du processus plus économique (économie de papier et de temps pour le service de certification) ; en outre, il réduirait la bureaucratie et éliminerait une des étapes du processus actuel d'apposition de cachets en deux temps. Une nouvelle version révisée du Règlement sur les statistiques - certificats d'origine, [ICC 102.9 Rev. 5](#), a été présentée au Comité.

10. Le délégué du Kenya a demandé si la proposition aurait un impact négatif sur la qualité des données. Le Coordonnateur des statistiques a assuré le délégué du Kenya que la proposition n'aurait aucune incidence négative sur la qualité ou la quantité des statistiques.

11. Le délégué de l'Indonésie a pleinement soutenu la proposition, qui vise à gagner du temps et à réduire la bureaucratie du service de certification des Membres.

12. Le Comité a pris note du rapport et a recommandé au Conseil de l'approuver.

Point 3.3: Table ronde sur les statistiques

13. Le Coordonnateur des statistiques a fait rapport sur les trois réunions de la Table ronde sur les statistiques tenues pendant l'année caféière 2021/22 (novembre 2021, mars 2022 et mai 2022). Ces réunions ont repris après une interruption de deux ans.

14. Le Comité a pris note du rapport.

Point 3.4: Procédure de traitement des écarts significatifs dans le Rapport mensuel sur les exportations et les importations

15. Le Coordonnateur des statistiques a présenté une proposition visant à inclure un nouveau mode opératoire normalisé dans le Règlement des statistiques, afin de définir la manière de traiter les écarts significatifs dans les rapports mensuels sur les

exportations/importations, qui figure dans le document [SC-116/22](#), avec une introduction au concept d'arbitrage à trois.

16. Le délégué du Brésil a félicité le Secrétariat pour cette proposition et a souligné l'importance des statistiques pour l'OIC, déclarant que les statistiques sont un élément crucial des travaux de l'Organisation. Le soutien total à la nouvelle procédure a été proclamé.

17. Le délégué de l'Inde a demandé des éclaircissements sur le processus de choix de l'expert pour l'arbitrage à trois ; le Coordonnateur des statistiques a déclaré que le choix se ferait par consensus mutuel entre la Section des statistiques et le Membre concerné.

18. Le délégué des Philippines a demandé s'il y aurait des incidences financières à faire appel à un expert indépendant. Le Coordonnateur des statistiques a indiqué qu'aucune incidence financière n'était envisagée, étant donné que le processus d'arbitrage devrait se dérouler sur une base volontaire et de manière virtuelle.

19. Le délégué de la Fédération de Russie a pleinement soutenu cette proposition.

20. Le délégué de la Côte d'Ivoire a demandé des éclaircissements sur le fait de savoir si les écarts découlent de comparaisons des données non officielles avec les données soumises par les Membres. Le Chef des opérations a indiqué qu'il s'agit d'écarts entre les données soumises par les Membres et les données officielles du pays Membre concerné.

21. Lors de l'identification d'un expert pour l'arbitrage à trois, le délégué du Salvador a suggéré que les Membres disposant de ressources et de connaissances approfondies soient également inclus dans le processus, en reconnaissance de la nature inclusive de l'OIC et de l'existence d'un soutien mutuel et d'une coopération entre les Membres.

22. Le Chef des opérations a suggéré un amendement au document [SC-116/22](#) afin d'intégrer les propositions des Membres : "Un expert indépendant d'un organe des Nations Unies ou d'une autre autorité statistique reconnue ou un Membre disposant de ressources et de connaissances approfondies est identifié et mutuellement convenu."

23. Le Comité a pris note du rapport et a recommandé au Conseil de l'approuver.

24^e réunion du Comité de promotion et de développement des marchés

24. En l'absence du Président, le Vice-Président du Comité, M. Aly Touré (Ambassadeur de Côte d'Ivoire), a présidé la réunion et a souhaité la bienvenue aux délégués ; il a souligné l'importance de cette réunion qui est la première réunion physique depuis le début de la pandémie de covid-19.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

25. Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [PM-77/22 Rev. 3](#).

Point 2 Rapport sur la réunion commune des comités tenue le 29 mars 2022

26. Les comités ont approuvé le rapport précédent sur la réunion commune des comités tenue le 29 mars 2022 (document [PM-76/22](#)).

Point 3 Questions prioritaires

Point 3.5 Fonds spécial de l'OIC

27. L'Économiste en chef a indiqué que le Secrétariat de l'OIC suivait la mise en œuvre du programme d'augmentation de la consommation intérieure de café financé par le Fonds spécial de l'OIC, comme l'ont décidé les Membres dans la [Résolution 459](#). Il a indiqué que le programme régional en Amérique centrale et au Mexique était déjà terminé et que le rapport final avait été présenté au Comité par PROMECAFE en septembre 2021. Il a également présenté la situation dans deux régions (Afrique et Asie-Pacifique).

Point 3.5.1 Programme régional en Afrique (OIAAC)

28. L'Économiste en chef a rappelé les activités des deux premiers volets du Fonds spécial de l'OIC en Afrique, qui ont été mentionnées pour la première fois lors de la réunion de mars 2022 ([PM-76/22](#)). En plus du Fonds spécial de l'OIC, l'ACRAM et le CCI ont mobilisé des fonds de contrepartie auprès de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour organiser des sessions de formation au Togo en mai 2022 .

29. En ce qui concerne les activités du troisième et dernier volet du programme, relatif à une communication sur le café et la santé, le Comité a été informé que la version française d'un film-documentaire sur le café et la santé est maintenant terminée, mais que la version anglaise est encore en cours de réalisation.

Point 3.5.2 Programme régional en Asie et Pacifique (Inde, Indonésie, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Thaïlande, Viet Nam)

30. Le point sur les progrès de sept pays qui ont reçu un financement du Fonds spécial de l'OIC, dont le dernier rapport date de septembre 2021 ([PM-74/21](#)), a été fait :

- **Papouasie-Nouvelle-Guinée** : Une étude sur l'évaluation du marché et l'analyse de la chaîne de valeur du marché intérieur des produits du café en Papouasie-Nouvelle-Guinée a été commandée. L'Agence australienne de développement a facilité des sessions de formation sur le café dans tout le pays. Un atelier sur la création et la gestion de débits de café est prévu pour l'année prochaine.
- **Thaïlande** : Les activités sont achevées et un rapport complet sera présenté lors de la prochaine session du Comité.
- **Philippines**: Le pays a fait savoir qu'il souhaitait toujours bénéficier du Fonds, mais qu'il était en train de suivre les procédures nationales nécessaires à la présentation de sa demande.
- **Indonésie** : Les délégués ont fait le point sur le programme de leur pays dans le cadre du Fonds spécial de l'OIC : une étude était achevée à 80 % en septembre 2022, et devrait être terminée d'ici la fin de l'année.

Point 3.5.3 Situation des parts non réclamées du Fonds spécial (Timor-Leste)

31. L'Économiste en chef a indiqué que le Chef des opérations a récemment établi un contact avec le Coordinateur résident des Nations Unies au Timor-Leste qui a fait part de l'intérêt et de la disponibilité du pays à soutenir l'engagement avec l'OIC et l'utilisation du Fonds spécial. Tous les documents pertinents ont été envoyés au CRNU pour finaliser le processus d'utilisation du Fonds spécial par le Timor-Leste.

32. Le comité a pris note du rapport.

Point 3.6 Boîte à outils OIC de développement du marché du café

33. L'Économiste en chef a informé le Comité que la boîte à outils est maintenant complète et que des sessions de formation sur son utilisation ont déjà eu lieu. La date de disponibilité de la boîte à outils sera bientôt annoncée.

34. Le Comité a pris note du rapport.

Point 3.7 Journée internationale du Café (JIC)

35. Le Chef des opérations a déclaré que le Secrétariat avait enregistré et reçu des informations en retour sur un grand nombre de célébrations de la JIC 2022 dans le monde et a diffusé une vidéo que le Secrétariat avait spécialement préparée pour la journée et qui portait sur les opportunités d'emploi et de revenu et les solutions zéro-déchet offertes par l'économie circulaire du café. Un rapport spécial sur la JIC 2022 sera publié ultérieurement.

Point 3.8 Études et rapports

36. **Mélanges et succédanés** : L'Économiste en chef a présenté le document [ICC-134-1](#), indiquant que des réponses à l'enquête de mise à jour des données sur les mélanges et succédanés ont été reçues des pays suivants : Brésil, Colombie, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Norvège, Pérou, Philippines et Suisse.

37. **Limites maximales de résidus (LMR)** : L'Économiste en chef a présenté le document [ICC-134-2 Rev. 1](#), indiquant que des réponses ont été reçues des pays suivants : Brésil, Colombie, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Norvège, Pérou, Philippines et Suisse.

38. Un délégué de l'Union européenne a examiné le rapport sur les LMR et a suggéré qu'il fasse la distinction entre les limites liées à la sécurité alimentaire et celles liées à l'impact environnemental.

39. Le Comité a pris note du rapport.

23^e réunion du Comité des projets

40. Le Président du Comité, M. K. G. Jagadeesha (Inde), a souhaité la bienvenue à tous les délégués et observateurs et les a remerciés de leur présence après une longue période sans réunions en personne en raison de la pandémie de covid-19.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

41. Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [PJ-150/22 Rev. 3](#).

Point 2 Rapport sur la réunion commune des comités tenue le 29 mars 2022

42. Le comité a approuvé le rapport précédent sur la réunion commune des comités tenue le 29 mars 2022, figurant dans le document [PJ-149/22](#).

Point 3 Questions prioritaires

Point 3.9 Nouveaux projets et opportunités de financement

43. Le Chef des opérations a informé le Comité que des efforts étaient déployés pour mobiliser de nouvelles ressources et il a souligné le succès du Groupe de travail public-privé sur le café dans la mobilisation de fonds pour aider les Membres exportateurs. Il a fait état de l'élaboration du projet qui sera financé par l'Agence autrichienne de développement et qui est axé sur l'Afrique, notamment sur le renforcement des capacités des femmes et des jeunes africains en tant qu'agents du changement capables de fournir des services de durabilité au secteur du café.

44. Un délégué de la Côte d'Ivoire a souligné que le nouvel Accord international sur le Café constitue une étape importante dans les efforts du Secrétariat visant à mobiliser de nouvelles ressources, à savoir le secteur privé. En outre, l'importance du financement de projets dans les pays exportateurs a été soulignée, comme moyen d'améliorer les revenus des agriculteurs. Le Secrétariat a été félicité pour son bon travail.

45. La Directrice exécutive a déclaré qu'elle avait récemment eu une réunion avec le Directeur général du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) afin de rechercher

de nouvelles opportunités pour des projets liés au café et que le Secrétariat était en pourparlers avec la Banque mondiale pour le financement de projets sur le café.

46. Le délégué du Brésil a encouragé les pays développés à soutenir les pays en développement et les a exhortés à se souvenir des promesses faites dans le cadre de leur engagement envers les Objectifs de développement durable des Nations unies.

Point 3.10 Projet Delta réduisant l'écart dans la mesure de la performance en matière de durabilité en temps réel

47. Mme Annette Pensel, de Global Coffee Platform (GCP), a présenté le rapport final du projet Delta, mis en œuvre en collaboration avec l'OIC. Le projet a développé un cadre de durabilité (indicateurs d'impact, principes directeurs et normalisation des données), reliant les performances de durabilité aux acteurs commerciaux et aux gouvernements, et encourageant la valeur ajoutée pour les agriculteurs. Le cadre est appliqué à la culture du café et du coton et pourrait être étendu à d'autres produits agricoles. Le résultat actuel du projet est un alignement sur neuf Objectifs de développement durable et l'élaboration de 15 indicateurs. Le Viet Nam a été sélectionné pour les essais pilotes sur le café.

48. Le délégué de la Côte d'Ivoire a félicité le présentateur et a demandé au Secrétariat de mettre la présentation à la disposition de tous les participants à la réunion dans les meilleurs délais.

Point 3.11: Évaluation rapide du paysage du financement du secteur du café en Afrique : Une analyse de rentabilité pour le financement des emprunteurs du "chaînon intermédiaire manquant" et "du dernier kilomètre" dans les chaînes de valeur du café en Afrique

49. L'Économiste en chef a informé le Comité qu'une subvention de 52 000 dollars a été accordée à l'OIAC par AFREXIMBANK pour réaliser une étude sur l'identification des lacunes en matière de financement et des opportunités commerciales dans la chaîne de valeur du café en Afrique. Le cadre de référence de l'étude a été approuvé par le Comité en avril 2021. Trois entités participent à l'étude, à savoir l'OIAC, l'OIC et CABI. Un projet de rapport initial sera présenté aux Membres de l'OIAC lors de son Assemblée générale annuelle en novembre 2022 à Lomé (Togo).

50. Le délégué de la Côte d'Ivoire a félicité l'OIC et l'Économiste en chef et AFREXIMBANK pour leur travail et leur soutien.

Point 3.12: Mise en place d'une chaîne de valeur du café résiliente pour atténuer les catastrophes climatiques et la pandémie de covid-19 au Honduras et au Nicaragua

51. L'Économiste en chef a fait le point sur le projet, une étude soumise en septembre 2021 à la Banque centraméricaine d'intégration économique pour obtenir son soutien financier. La banque a approuvé deux études correspondantes, à savoir : i) l'évaluation des impacts des ouragans Eta et Iota ; et ii) l'effet de la covid-19 sur le secteur du café, en hiérarchisant les dommages en termes de production, de pertes d'emplois, d'infrastructures, etc.

52. Les Membres du Comité ont félicité l'Économiste en chef pour cette étude et ont suggéré de trouver un moyen de l'élargir à l'examen de l'impact du changement climatique et de la covid-19 sur tous les pays et régions producteurs de café. La Côte d'Ivoire, El Salvador, le Honduras, le Kenya et le Panama ont apporté leur soutien à cette proposition et il a été demandé de trouver les moyens d'étendre le projet à d'autres Membres de l'OIC.

Point 3.13: OIC et Alliances pour l'action du Centre du commerce international : le cas du Guide du café, valeur ajoutée à l'origine et diligence raisonnable prise en charge par les producteurs

53. Un représentant du Centre du commerce international (CCI) a fait un exposé sur le travail de collaboration en cours dans de nombreux pays producteurs de café. Il a également présenté la dernière édition du Guide du café et a souligné plusieurs initiatives en partenariat avec l'OIC, l'ACRAM et d'autres organisations, visant à soutenir le secteur du café. Il a également fait état d'un nouveau projet en cours d'élaboration avec l'OIC et financé par l'UE, qui vise à renforcer les capacités en matière de diligence raisonnable en rapport avec un nouveau cadre réglementaire sur les droits de l'Homme. Quelques pays/Membres de l'OIC ont été cités.

54. Les délégués de la Côte d'Ivoire et du Honduras ont demandé une explication sur les critères de sélection des pays. Il a été indiqué qu'il y avait plusieurs critères, dont la disponibilité des fonds et les priorités des donateurs.

55. Le délégué du Kenya a souligné que dans le programme OIC-CCI (Guide du café), la valeur ajoutée à l'origine doit être soigneusement calibrée, avec la mise en place d'un partenariat avec les torréfacteurs, rappelant aux personnes présentes que le Kenya exporte plus de 95% de son café. Le délégué a également souligné que la diligence raisonnable est une tâche ardue et coûteuse pour les agriculteurs, et qu'un soutien est nécessaire pour une mise en œuvre réussie.

56. Le Comité a pris note des renseignements fournis et a remercié le représentant du CCI.

Point 4: Questions diverses

57. Le délégué du Kenya a soumis une proposition de projet intitulée "Stratégie de développement du marché du café au Kenya par la création de débits de cafés dans les universités".

58. Le Chef des opérations a reconnu que le Secrétariat avait reçu le projet de proposition initial. Il a en outre déclaré que le Secrétariat et l'Autorité du café du Kenya travailleraient ensemble pour redéfinir avec précision le champ d'application et déterminer les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet ainsi que pour identifier les sources de financement potentielles.

59. Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver cette proposition.

Point 5: Date des prochaines réunions

60. Les prochaines réunions du Comité des statistiques, du Comité de promotion et de développement des marchés et du Comité des projets auront lieu pendant la prochaine session du Conseil.